

Ce règlement a été validé par la CAF le 27/05/2026 et voté en Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Frontonnais, le 10/06/2026 et déposé en Préfecture le 15/06/2026. Il abroge tous les règlements antérieurs.

Coupon d'acceptation du règlement de fonctionnement à remplir par les parents

Je soussigné(e)

père / mère de l'enfant

certifie avoir pris connaissance du présent règlement de fonctionnement et s'engage à le respecter.

Fait à, le

Signature,

précédée de la mention « lu et approuvé »